

Elevation

SOLOTECH



MANÈGE
MILITAIRE
VOLTIGEURS
DE QUÉBEC

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES
GUIDE POUR EXPOSANTS

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES GUIDE POUR EXPOSANTS

SPÉCIFICITÉS DE L'ESPACE ÉVÉNEMENTIEL DU MMVQ

LIVRAISON AU MMVQ

- Tout le matériel qui est envoyé au MMVQ par la poste ou service de messagers doit avoir été prépayé.
- Les envois de matériel en C.O.D seront refusés.
- Le matériel ne sera accepté que 24 heures avant l'événement (ou journée de montage prévue). Des frais d'entreposage à partir de 100,00\$ par jour seront facturés dans l'éventualité d'envoi de marchandises à plus de 24 heures de l'événement.
- Livraison doit s'effectuer entre 8h et 17h. En dehors des heures ouvrables, vérifier les possibilités avec le responsable MMVQ.
- AUCUN MATÉRIEL INFLAMMABLE OU EXPLOSIF N'EST ACCEPTÉ À L'INTÉRIEUR DU MMVQ

- Adresse de livraison :
 - Espace événementiel du MMVQ
 - 805 avenue Wilfrid-Laurier
 - Québec, Qc
 - G1R 2L3

- Identification des boîtes :
 - Nom de l'événement
 - Date de l'événement
 - Nom du responsable de votre événement
 - Nom du responsable au MMVQ
 - Endroit à laquelle la boîte devrait être livrée (table d'inscription, secrétariat, kiosque # __, etc.)

Matériel provenant de l'extérieur du Canada - Douanes :

- Si votre matériel provient de l'extérieur du Canada, il est sujet aux normes de douanes canadiennes. Le Gouvernement du Canada est disponible et offre son assistance aux groupes qui apportent du matériel d'exposition, d'étalage, de la documentation de congrès, etc. au Canada. Ces items, lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour revente, peuvent entrer au pays sans taxes, pourvu que le congrès soit enregistré officiellement. Pour plus d'information, veuillez contacter :
- Canada Border Services Agency (CBSA)
- International Events and Convention Services Program (IECSP)
- 191 Laurier Avenue West
- Ottawa, Ontario K1A 0L8
- IECSP-PSEIC_QC@cbsa-asfc.gc.ca
- Tel: 613-941-4965 or 613-797-1065
- Les services de douaniers vous seront d'une grande utilité lors de vos démarches pour apporter du matériel au Canada. Veuillez consulter le répertoire de l'Office du Tourisme et des Congrès de la région de Québec.

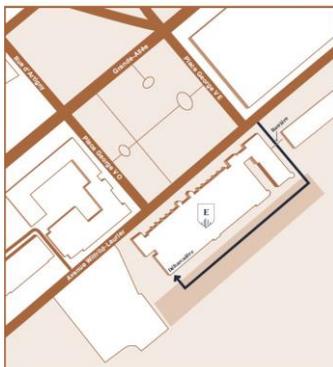
ZONE DÉBARCADÈRE

- Le MMVQ est muni d'un débarcadère en arrière de celui-ci ayant deux portes de 8'x7'7" chacune pouvant accueillir des livraisons de matériel.
- Attention : Notez que la porte intérieure du débarcadère (donnant sur le corridor vers la cuisine et la salle) est d'une dimension de 7'x 5'.
- Les livraisons ayant des équipements de grandes tailles doivent être mentionnées à votre responsable du MMVQ afin d'évaluer la manœuvre. Selon l'option déterminée, des frais peuvent s'appliquer.
- Les camions d'une longueur maximum de 28 pieds pourront avoir accès au débarcadère. Les camions de plus de 28 pieds de long devront effectuer leur déchargement à partir de l'avenue Wilfrid-Laurier en avant du MMVQ jusqu'au débarcadère arrière par leur propre moyen.
- Les portes du débarcadère sont munies de passerelles amovibles qui varient en hauteur de 3 pieds et demi à 6 pieds surélevés du sol.
- Le MMVQ ne possède pas d'espace de stationnement. Le stationnement qui se trouve derrière la bâtisse près de la terrasse est un stationnement public qui est géré par la Commission des Champs de batailles nationales (CCBN). Il compte 51 espaces qui sont disponibles en tout temps.
- Aucun stationnement de cube ou camion de livraison de plus de 12 pieds de long n'est accepté dans le stationnement arrière du MMVQ (exception seulement si le stationnement est privatisé par le responsable de l'événement).
- Il est impératif que l'allée centrale du stationnement ne soit jamais obstruée par un camion en attente ou en déchargement.
- A noter que si les exposants stationnent leur véhicule dans le stationnement arrière, ils devront payer les frais de stationnement si celui-ci n'est pas privatisé.
- Autres stationnements pour camions :
 - Stade Canac, 100 rue du Cardinal-Maurice-Roy
 - Parc Victoria 160 rue du Cardinal-Maurice-Roy

DIRECTIVES POUR SE RENDRE AU DÉBARCADÈRE

- Passer à gauche du MMVQ (côté est) sur Wilfrid-Laurier
- Appuyer sur le bouton de l'interphone et dire votre nom de compagnie et/ou nom de l'événement pour être identifié.
- Avancer et tourner à droite jusqu'au débarcadère
- La sortie se fait du même côté que l'entrée

Plan de livraison au MMVQ



MONTAGE

- L'exposant est responsable du transport et de la manutention de son matériel d'exposition lors du montage et du démontage.
- Le Manège militaire possède 5 chariots ainsi que 2 transpalettes qui seront mis à disposition des exposants au débarcadère pour aider à transporter le matériel à leur espace prévu.
- Aucun transpalette motorisé n'est disponible au MMVQ
- Les exposants pourront entreposer leur matériel sous leur table.
- Aucun entreposage n'est disponible sur place.
- Une fois le matériel sur le quai de chargement, le véhicule devra quitter le débarcadère pour laisser l'espace au prochain fournisseur.
- Il est interdit d'utiliser les murs du Manège militaire Voltigeurs de Québec pour de l'affichage. Le matériel doit être autoportant.
- La manutention du matériel dans la salle du MMVQ doit être effectuée en soulevant celui-ci et non en le glissant sur le plancher. Le recouvrement de plancher de salle est en linoléum (PVC synthétique) donc très fragile.
- Le matériel déposé directement sur le plancher doit être muni de coussinets protecteurs.
- Il est interdit d'utiliser une colle, un abrasif ou du ruban adhésif qui pourrait endommager le plancher du Manège militaire Voltigeurs de Québec. Des frais peuvent s'appliquer à l'exposant qui endommagera le plancher ou laissera de la colle à la suite de l'extraction de son ruban adhésif.
- La distribution d'échantillons ou de matériel publicitaire ainsi que la sollicitation commerciale ne doivent se faire qu'à l'intérieur de l'espace réservé par l'exposant.

DÉMONTAGE :

Il est de la responsabilité de chaque exposant de prévoir à l'avance le retour de son matériel.

- Aucune boîte ni tout autre équipement que ce soit ne peut en aucun cas demeurer sur les lieux de l'exposition une fois l'évènement terminé.
- La reprise du matériel doit s'effectuer immédiatement au plus tard le lendemain matin avant 9h am.
- Le MMVQ refusera toute demande d'entreposage de matériel après l'évènement, que ce soit durant la nuit, les fins de semaines et/ou jours fériés.
- Tout matériel non récupéré par le transporteur ou le courrier de l'exposant sera automatiquement pris en charge par le personnel de MMVQ et tous les frais encourus seront à la charge de l'exposant.

